

Chers membres de la SSPH

Le chat est sorti du sac. Le Conseil fédéral et la CDIP ont publié fin juin le nouveau RRM. Nous avons derrière nous de longues années de travail, pleines d'attentes et de craintes, de critiques et d'idées. Que faut-il penser du RRM 2024? Voici quelques premières impressions :

- **Nous reconnaitrons sans doute nos futurs lycées.** Beaucoup de choses restent telles quelles, comme les objectifs de formation, le principe des enseignants spécialisés et les normes de réussite, ou sont adaptées de manière modérée, comme le travail de maturité ou la structure des disciplines avec les disciplines fondamentales, les options spécifiques et les options complémentaires. Le fait que l'histoire puisse désormais être proposée en tant qu'option spécifique, même en combinaison avec d'autres disciplines, est réjouissant - mais va également de soi. En revanche, certaines propositions radicales de transformation, par exemple pour un large système d'options au cours des deux dernières années scolaires ou pour la suppression de l'option complémentaire, n'ont pas abouti. C'est une bonne chose.

- **Les domaines transversaux du RRM sont une grande déception.** Renforcer considérablement l'éducation à la citoyenneté et l'EDD était à l'origine l'un des principaux objectifs de la réforme de la maturité. Or, elles ne sont même pas nommées dans le RRM. Ce n'est que dans le plan d'études cadre, dans lequel l'éducation à la citoyenneté et l'EDD seront ancrées (espérons-le ! - la consultation n'a pas encore eu lieu), qu'elles deviendront des contenus de formation obligatoires. Quel autre pays européen se permet un tel flou en matière d'éducation à la citoyenneté ?

- **En ce qui concerne l'interdisciplinarité, le RRM confond beaucoup de choses.** "Le travail interdisciplinaire représente au moins 3 % du temps total d'enseignement", dit le RRM (art. 20, al. 2). Mais dans les explications, nous lisons : «Le pourcentage de 3 % (...) concerne en particulier les séquences dédiées aux thèmes transversaux». Mais il dit aussi, que «le pourcentage minimal (d'études Sciences humaines et sociales) est plus élevé, car il intègre en grande partie l'éducation à la citoyenneté et l'éducation au développement durable» Ces 3 % feront-ils partie des 12 % disponibles au moins pour le domaine SSA, ou justement pas, ou seulement en partie ? Pour nous, il est clair que les bases disciplinaires de l'éducation à la citoyenneté sont posées dans l'enseignement des disciplines, de manière judicieuse en histoire. Ce n'est que lorsque l'enseignement de l'EPS est interdisciplinaire, par exemple dans le cadre de projets interdisciplinaires, que les trois pour cent du RRM entrent en jeu.

- **L'orientation vers les compétences continue de faire des ravages.** La promotion des "compétences transversales" est depuis peu un "domaine d'enseignement" (art. 3, al. 2, let. d), quoi que cela puisse signifier. On ne sait toujours pas ce que sont exactement les compétences, comment on peut distinguer celles qui sont mesurables de celles qui ne le sont pas et si elles englobent l'ensemble de l'action pédagogique ou seulement une partie.

- **La dotation minimale de 12 pour cent pour le domaine SSA recèle des explosifs.** Jusqu'à présent, la fourchette allait de 10 à 20 pour cent, la dotation réelle est actuellement souvent supérieure à 12 pour cent. La dotation minimale ne doit donc en aucun cas devenir la nouvelle norme. L'augmentation de la dotation minimale est justifiée dans les explications du RRM par l'introduction de la PB et de l'EDD, car leurs bases seront à l'avenir principalement enseignées dans le domaine de la SSA - ce qui est tout à fait correct. L'augmentation n'est donc pas destinée à fournir des leçons à la nouvelle discipline fondamentale économie + droit. Si l'E+R doit être augmentée, le domaine de l'EEG doit être mieux doté en conséquence.

Et quelle est la suite ? Les prochaines étapes - audition du plan d'études cadre, mise en œuvre dans les cantons - ne se font pas attendre.